

Dans ce numéro

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

S'assurer de la conformité

Législation sur le traitement de la paie en 2012 – Mises à jour

Payworks
janvier/février
Bulletin

the
works

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Hausse du salaire minimum

Au Québec, le taux général du salaire minimum augmentera le 1er mai 2012.

Le taux général du salaire minimum passera de 9,65 \$ à 9,90 \$ l'heure, et le taux du salaire minimum payable aux salariés au pourboire passera de 8,35 \$ à 8,55 \$ l'heure.

Améliorations apportées aux modules du SGRH et de recrutement

Payworks a amélioré les modules du système de gestion des ressources humaines (SGRH) et de recrutement. L'amélioration apportée au SGRH permet aux utilisateurs de visualiser et

de réembaucher des employés qui ont quitté l'année précédente.

Caractéristiques :

- Activation de la visualisation des employés ayant quitté l'année précédente dans l'écran Ressources humaines > Données démographiques sur les employés > Employés actuels.
- Lorsque cette caractéristique est activée, les noms des employés ayant quitté l'année précédente sont mis en évidence dans la liste déroulante des noms des employés, c'est-à-dire qu'ils sont indiqués en rouge.
- Les données sur les employés ayant quitté l'année précédente

peuvent être visualisées dans tous les écrans du SGRH. Il est possible de visualiser les données, mais non d'en ajouter ni de les modifier.

- Les employés ayant quitté l'année précédente peuvent être réembauchés dans l'écran Hire Wizard. Les données ne peuvent pas être changées.

Des améliorations ont également été apportées à la caractéristique de recherche des candidats dans le module de recrutement du SGRH. Voici certaines des améliorations apportées :

- Ajout de calendriers de sélection des dates dans l'écran des critères de recherche.

• Reconfiguration du tableau de recherche des candidats, dont l'ajout d'une case à cocher et de la colonne « Statut de l'employé ».

• Un nouveau bouton « Supprimer » a été ajouté. Ce bouton permet à l'utilisateur de supprimer de façon sélective les données sur un candidat en cochant une case.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter les bulletins des produits de Payworks dans la section qui leur est réservée.

Si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec votre représentant du service à la clientèle au 1-866-788-3500.

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Jenn Ng (Jenn Rempel) travaille au sein du Centre de service national de Payworks depuis septembre 2010. Elle offre son aide à environ 240 clients à titre de représentante du service à la clientèle pour les petites et moyennes entreprises.

Avant de se joindre à Payworks, Jenn travaillait dans la restauration et le traitement de la paie faisait déjà partie de ses fonctions, mais elle désirait changer de carrière. Étant un jour passée devant le Centre national de service de la paie à Winnipeg, elle s'est dit qu'elle devrait faire une demande d'emploi et nous connaissons la suite!

Jenn affirme que c'est qu'elle préfère de son travail chez Payworks, c'est la diversité des tâches. « Elles sont différentes chaque jour. J'adore discuter avec mes clients qui proviennent de partout dans le monde,

apprendre à connaître leurs familles et établir des relations avec eux. Je trouve parfois difficile de les perdre lorsqu'ils sont assignés à un nouveau représentant! »

Lorsque Jenn n'est pas au travail, on la trouve la plupart du temps dans son jardin ou en train d'écouter de la musique. Elle aime passer du temps en famille (proche et éloignée), surtout avec ses neveux dont elle est la tante préférée! Le nouveau mari de Jenn s'appelle Filipino (ils se sont mariés le 17 septembre 2011) et sa culture est très orientée vers la famille. Jenn tente actuellement d'apprendre la langue maternelle de son mari, le tagal, mais trouve cette langue très difficile. Le couple a trois poissons.

Mais l'activité qui occupe actuellement le plus le temps de Jenn, c'est la recherche d'une maison, tout un défi sur le marché immobilier de Winnipeg! Nous lui souhaitons bonne chance!



Jenn Ng (Jenn Rempel)
Représentante du service à la clientèle pour les PME
avec son mari lors de leur mariage et de leur lune de miel

S'assurer de la conformité

Législation sur le traitement de la paie en 2012 – Mises à jour

Vous trouverez toutes les mises à jour sur la législation en 2012 et les formulaires TD1 à la rubrique Ressources du site Web de Payworks. Les mises à jour figureront également dans le Guide de la paie de Payworks de 2012.

Vous pouvez télécharger le Guide de la paie 2012 à partir du site Web de Payworks et du portail Web. Les mises à jour sont les suivantes :

Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec

- Le maximum des gains ouvrant droit à pension a été majoré et est passé de 48 300 \$ à 50 100 \$.
- Le maximum des gains cotisables a été majoré et est passé de 44 800 \$ à 46 600 \$.
- Le taux des cotisations demeure à 4,95 %.
- Le maximum des cotisations salariales/patronales a été majoré et est passé de 2 217,60 \$ à 2 306,70 \$.

Assurance emploi (AE) (Employés autres que ceux du Québec)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 44 200 \$ à 45 900 \$.
- Le taux des cotisations salariales a été majoré et est passé de 1,78 % à 1,83 %.
- Le taux des cotisations patronales a été majoré et est passé de 2,492 % à 2,562 %.
- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 786,76 \$ à 839,97 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 1 101,46 \$ à 1 175,96 \$.

Assurance emploi (AE) (Employés du Québec)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 44 200 \$ à 45 900 \$.
- Le taux des cotisations salariales a été majoré et est passé de 1,41 % à 1,47 %.
- Le taux des cotisations patronales a été majoré et est passé de 1,974 % à 2,058 %.

- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 623,22 \$ à 674,73 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 872,51 \$ à 944,62 \$.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 64 000 \$ à 66 000 \$.
- Le taux des cotisations salariales a été majoré et est passé de 0,537 % à 0,559 %.
- Le taux des cotisations patronales a été majoré et est passé de 0,752 % à 0,782 %.
- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 343,68 \$ à 368,94 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 481,28 \$ à 516,12 \$.

Dates limites pour la présentation de la rémunération imposable en 2012

Province	Date limite pour la présentation	Rémunération imposable maximale
BC	Dernier jour de février (trimestriellement); du 1er au 15 mars (annuellement)	73 700 \$
AB	Dernier jour de février	86 700 \$
SK	Dernier jour de février	55 000 \$
MB	Dernier jour de février	104 000 \$
ON	31 mars	81 700 \$
QC	15 mars	66 000 \$
NB	Dernier jour de février	58 100 \$
NS	Dernier jour de février	53 900 \$
PE	Dernier jour de février	49 300 \$
NL	Dernier jour de février	52 885 \$
YT	Dernier jour de février	80 024 \$
NT	Dernier jour de février	82 720 \$
NU	Dernier jour de février	82 720 \$

Montants personnels de base indiqués dans les feuillets TD1 fédéraux et provinciaux et le formulaire TP-1015.3-V au Québec

Province ou territoire	Montant personnel de base
Gouvernement fédéral	10 822 \$
BC	11 354 \$
AB	17 282 \$
SK	14 942 \$
MB	8 634 \$
ON	9 405 \$
QC	10 925 \$
NB	9 203 \$
NS	8 481 \$
PE	7 708 \$
NL	8 237 \$
YT	10 822 \$
NT	13 280 \$
NU	12 211 \$

Jours fériés en 2012

Jour de l'an	1 ^{er} janvier
Le 2 janvier (QC)	4 janvier
Jour de la famille (AB, SK, ON)	20 février
Jour de Louis Riel (MB)	20 février
Fêtes des Insulaires (PE)	20 février
Fête du patrimoine (YT)	24 février
Vendredi saint	6 avril
Le lundi de Pâques (NU)	9 avril
Fête de la Reine	21 mai
Journée nationale des Autochtones (NT)	25 juin
Fête nationale (QC)	25 juin
Jour de la Découverte (NL)	27 juin
Fête du Canada	1 ^{er} juillet
Fermeture des institutions financières	2 juillet
Jour de Nunavut (NU)	9 juillet
Congé provincial	6 août
Jour de la découverte (YT)	20 août
Fête du Travail	3 septembre
Jour de l'Action de grâce	8 octobre
Jour du Souvenir	11 novembre
Noël	25 décembre
Lendemain de Noël	26 décembre

Activités

Venez nous rencontrer à notre kiosque pendant les congrès et les salons professionnels suivants :

4 et 6 mars

Salon professionnel de la CRFA 2012
L'événement de l'année de cette association
Salon professionnel : 4 mars, 10 h – 18 h; 5 mars, 10 h – 18 h; 6 mars, 10 h – 16 h
Direct Energy Centre
Exhibition Place, Toronto, Ontario
www.crfashow.ca

Juillet

L'Association canadienne de la paie
30e congrès annuel et salon professionnel
Salon professionnel : 3 juillet, 9 h – 17 h
Centre des congrès d'Ottawa
Ottawa, Ontario
www.payroll.ca

Au congrès de L'Association canadienne de la paie, Payworks parrainera le Snack Food Break Canadiana, qui aura lieu le mardi 3 juillet, de 14 h à 16 h.

